

4 questions à J. Zimmermann, porte-parole d'une Quadrature du Net à soutenir

Depuis trois ans [la Quadrature](#) agite le Net sans relâche pour qu'il reste cet espace de liberté où tant de belles initiatives ont pu prendre forme et se développer, à commencer par le logiciel libre.



L'année dernière, nous nous faisons l'[écho](#) d'un appel de [Benjamin Bayart](#) pour la Quadrature puisse poursuivre son action.

Un an et quelques belles batailles législatives plus tard, la Quadrature du Net lance une nouvelle et cruciale [campagne de financement](#)^[1].

L'occasion de faire le point et de revenir avec son porte-parole [Jérémie Zimmermann](#) sur les origines, les motivations et les objectifs de cet indispensable mégaphone citoyen dont la portée dépend directement de notre propre implication.

4 questions à Jérémie Zimmermann

Un entretien réalisé par Siltaar pour Framasoft

1. D'où vient « La Quadrature du Net » exactement ?

De cinq co-fondateurs: Philippe Aigrain, Christophe Espern (aujourd'hui retiré), Gérald Sédrati-Dinet, Benjamin Sonntag

et moi-même.

Nous étions à la base 5 hackers^[2], tous passionnés de logiciels libres et engagés dans les combats pour le logiciel libre, contre les brevets sur les logiciels, contre la DADVSI et pour une infrastructure informationnelle libre.

Avec l'élection de Nicolas Sarkozy, nous avons vu dans son programme, en filigrane, une attaque violente des libertés sur Internet. C'est pour cela que nous avons créé la Quadrature du Net. Pour agir et avant tout pour permettre à chacun de réagir.

Nous avons donc appris de nos expériences associatives et militantes respectives, et choisi de créer une « non-structure », une association de fait, sans président ni membres, qui ne représente que la voix de ses co-fondateurs. Nous défendons une vision d'Internet conforme à ses principes initiaux de partage de la connaissance et d'ouverture, plutôt qu'un Internet « civilisé » basé sur le contrôle et la répression.

Aujourd'hui, je vois la Quadrature du Net comme une caisse à outils. Nous fabriquons des outils (analytiques ou techniques) pour permettre à tous les citoyens de comprendre les processus visant à attaquer leurs libertés individuelles en ligne, et à réagir en participant au débat démocratique.

2. Plusieurs initiatives de la Quadrature ont été largement relayées sur le Web (blackout contre Hadopi, campagne d'appel des députés européens pour l'amendement 138 ou la déclaration écrite n°12), où en sommes-nous aujourd'hui ?

Les résultats sont nombreux et dans l'ensemble très positifs. Nous en sommes les premiers surpris. Outre les victoires législatives (nous avons joué un rôle dans le rejet de l'HADOPI 1, puis la décision du Conseil Constitutionnel la

décapitant, dans le vote par deux fois à 88% du Parlement européen du célèbre amendement 138 interdisant les restrictions d'accès sans intervention du juge, etc.), nous avons à notre actif un certain nombre de victoires non-législatives (peser sur des rapports parlementaires européens comme le rapport Lambrinidis, le rapport Medina, ou porter et compléter la « déclaration écrite n°12 » contre ACTA, etc.).

Prenons l'exemple de l'accord multilatéral ACTA : un infect contournement de la démocratie par les gouvernements visant à imposer de nouvelles sanctions pénales dans le cadre de la guerre contre le partage. Nous avons joué un rôle majeur en Europe, notamment en fuyant des versions de travail du document et en alertant les eurodéputés. Le texte définitif, quoiqu'encore très dangereux, est très largement influencé par nos actions, et si nous avons aujourd'hui une *maigre* chance de le faire rejeter dans son ensemble au parlement européen (vote autour de l'été, à suivre...), c'est sans doute le fruit de ces longues années d'efforts. Et il reste beaucoup à faire : Sur ACTA comme sur tout le reste des dossiers, nos adversaires ont des hordes de lobbyistes payés à plein temps pour tirer la corde dans la direction opposée.

Mais c'est surtout en dehors des textes législatifs eux-mêmes, en complément, que notre action a été je pense la plus utile : à créer un contexte politique autour de ces questions de libertés fondamentales et d'Internet. Il s'agit désormais d'un sujet que les députés et eurodéputés craignent, car ils savent que cela intéresse beaucoup de monde, ils l'ont vu lors de certaines campagnes que nous avons montées et qui les ont surpris. De la même façon dans de nombreux cercles politiques, institutionnels ou universitaires, ces sujets deviennent de plus en plus importants, et chacun commence à réaliser combien ils seront déterminants pour le futur de nos sociétés. L'affaire des câbles diplomatiques fuités par Wikileaks ou la révolte Égyptienne en ont été des exemples flagrants.

Un autre exemple : la question de la neutralité du Net.

C'était un obscur dossier technique jusqu'à ce que nous contribuions à en faire un des enjeux-clé de la révision des directives européennes du Paquet Télécom, au point que les eurodéputés obligent la Commission à s'en saisir, ce qui a généré de nombreux articles de presse. Aujourd'hui en France, une mission d'enquête parlementaire composée de députés UMP (Laure de la Raudière) et PS (Corinne Erhel) étudie ce sujet et rendra bientôt un rapport, probablement assorti d'une proposition législative. C'est un sujet qui fait aujourd'hui débat.

Nous nous attachons à des sujets fondamentaux, qui dépassent les clivages politiques traditionnels. Nos victoires se marquent donc esprit par esprit, et nos objectifs sont à des termes qui vont au delà de ceux des mandats électoraux. D'un autre côté ce sont des dossiers souvent complexes, mêlant technologie, droit, éthique et économie... Il nous faut donc faire un travail de fourmis sur les dossiers, tout en rugissant parfois comme des lions pour se faire entendre ! Mais cela ne fonctionnerait pas sans votre soutien à nos actions, si chacun ne participait pas un peu, à son échelle et selon ses moyens.

3. Quelles sont les prochaines batailles qui se profilent à l'horizon pour la défense de la neutralité du Net ?

La bataille de l'ACTA est sans doute l'un des enjeux les plus importants auxquels nous avons eu à faire face depuis bien longtemps. Cet accord^[3] prévoit entre autres de nouvelles sanctions pénales pour le fait d'« aider ou faciliter » des « infractions au droit d'auteur à échelle commerciale ». Cela veut dire tout et son contraire. N'importe quelle compagnie d'Internet (fournisseur d'accès, plate-forme d'hébergement ou fournisseur de service) tomberait potentiellement dans cette définition. La seule solution pour elle pour éviter de lourdes sanctions qui compromettraient son activité serait de se

transformer en police privée du droit d'auteur sur le Net, en filtrant les contenus, en restreignant l'accès de ses utilisateurs, etc. Exactement ce que souhaitent les industries du divertissement qui sont à l'origine de cet accord, déguisé en banal accord commercial, dans le cadre de la guerre contre le partage qu'elles mènent contre leurs clients.

Si nous laissons la Commission européenne et les États Membres s'entendre pour imposer entre-autres de nouvelles sanctions pénales, alors que ces dernières sont normalement du ressort des parlements, la porte serait ouverte à toutes les dérives. Un tel contournement de la démocratie pourrait laisser des traces durables. Nous devons tout faire pour que l'ACTA soit rejeté par les eurodéputés.

La question de la neutralité du Net est elle aussi complètement fondamentale. Il faut que nous nous battions pour avoir accès à du vrai Internet, cet Internet universel qui connecte tout le monde à tout. Internet, et les bénéfices sociaux et économiques qui en découlent, dépendent de sa neutralité, c'est à dire du fait que nous pouvons tous accéder à tous les contenus, services et applications de notre choix, et également en publier. C'est ainsi que nous pouvons par exemple accéder à tous ces logiciels libres, à Wikipédia, mais également y contribuer, ou créer dans son garage une start-up qui deviendra peut-être le prochain moteur de recherche dominant, ou un petit site qui deviendra un jour une incontournable référence comme Framasoft ☐

Si un opérateur commence à discriminer les communications, que ce soit en fonction de l'émetteur, du destinataire ou du type de contenus échangés, alors ça n'est plus Internet. C'est ce qui est fait en Chine ou en Iran pour des raisons politiques, mais également ce que font Orange, Bouygues et SFR lorsque pour des raisons économiques lorsqu'ils interdisent la voix sur IP, l'accès aux newsgroups ou aux réseaux peer-to-peer (évidemment dans le but de vous vendre leurs propres services, souvent moins compétitifs et bien plus chers).

Nous devons nous battre pour cet Internet que nous construisons chaque jour, que nous aimons et qui nous appartient à tous. C'est cet Internet universel le vrai Internet « civilisé », et non celui vu par Nicolas Sarkozy et les industries qu'il sert, dans lequel nos libertés s'effaceraient derrière un contrôle centralisé malsain et dangereux pour la démocratie.

4. Quel rôle pouvons-nous jouer ?

Dans tous ces dossiers, il est indispensable de comprendre que La Quadrature du Net ne sert à rien sans les centaines, les milliers de citoyens qui la soutiennent, chacun à leur échelle, participent à ses actions, suivent cette actualité et en parlent autour d'eux...

Au jour le jour, il est possible de [participer](#) sur le terrain, par exemple sur notre [wiki](#), notre [liste de discussion](#) ou notre [canal IRC](#). Des tâches précises comme le développement de nos outils ([Mémoire Politique](#), le [Mediakit](#), nos *bots* IRC, etc.), le webdesign et la création de matériaux de campagne (affiches, bannières, infographies, clips, etc.), ou la participation à notre [revue de presse](#) ont toutes, constamment, besoin de nouvelles participations.

Il est également indispensable de participer en prenant connaissance des dossiers et en relayant nos communications et nos campagnes, en contactant les élus (députés et eurodéputés), en discutant avec eux de ces sujets pour les persuader jusqu'à établir une relation de confiance, pour pouvoir les alerter le moment venu.

Devant des enjeux d'une importance aussi cruciale, rappelons-nous cette célèbre parole de Gandhi : « Quoi que vous ferez, ce sera forcément insignifiant, mais il est très important que vous le fassiez tout de même. ».

Enfin, si pour des raisons diverses et variées il n'est pas possible de contribuer à ces tâches, il est toujours possible

de nous [soutenir financièrement](#), idéalement par un don récurrent.

Il est de notre devoir, tant qu'il nous reste encore entre les mains un Internet libre et ouvert, donc neutre, d'agir pour le protéger.



Notes

[1] Crédit illustrations : [Geoffrey Dorne](#) (licence Creative Commons By-Nc-Sa)

[2] Au sens étymologique, des passionnés de technologie aimant

comprendre le fonctionnement des choses et les faire fonctionner mieux.

[3] ACTA = Anti-Counterfeiting Trade Agreement, ou Accord Commercial Anti-Contrefaçon. Il s'agit d'un accord multilatéral entre 39 pays, dont les 27 États-Membres européens.

La démocratie 2.0 à l'œuvre en France pour défendre la neutralité du réseau

Sujet récurrent depuis maintenant de nombreuses années, la [Neutralité du Net](#), principe pourtant fondateur de l'Internet, est de plus en plus menacée. En France, plusieurs lois récentes l'attaquent, comme la [Hadopi](#), la [Loppsi](#) ou l'[Arjel](#). Mais c'est le cas partout en Europe, comme au [Royaume Uni](#), en [Allemagne](#) ou en [Italie](#). Et finalement, le reste du monde n'est pas non plus dans une ère favorable aux libertés comme on le constate en [Australie](#) ou en [Nouvelle-Zélande](#), ainsi que dans beaucoup d'autres démocraties et de non-démocraties. La Neutralité du Net n'existe tout simplement plus en Chine ou en Iran ainsi que dans d'autres pays qui tentent ouvertement de contrôler l'opinion publique.



Les enjeux de cette Neutralité sont considérables, tant sur un plan économique, que politique et culturel. C'est l'existence même du réseau qui est en cause, car la Neutralité du Net c'est la prévention des discriminations à l'égard de la

source, de la destination et du contenu de l'information transmise via le réseau.

Préserver cette situation de non-privilèges dans les télécommunications pourrait être naturel pour tous, mais ça ne l'est apparemment pas pour les fournisseurs d'accès à Internet, quand bien même la loi française définit la neutralité des réseaux de communication de manière claire et sans équivoque :

[Article L32-1](#) du Code des Postes et communications électroniques :

II.-Dans le cadre de leurs attributions respectives, le ministre chargé des communications électroniques et l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (note: ARCEP) [...] veillent :

« 5° Au respect par les opérateurs de communications électroniques du secret des correspondances et du principe de neutralité au regard du contenu des messages transmis, ainsi que de la protection des données à caractère personnel; »

« 13° Au respect de la plus grande neutralité possible, d'un point de vue technologique, des mesures qu'ils prennent [...] »

C'est cette liberté de transmission qui met tous les utilisateurs d'Internet sur un pied d'égalité, qui donne la même chance à tout le monde (qu'on soit une multinationale ou un artisan local) et qui permet à tous de recevoir et de distribuer l'information de son choix, et ce, quelques soient ses ressources financières ou son statut. C'est grâce à cette « neutralité » que de petites entreprises peuvent se faire connaître sur la toile et que les petits projets libres peuvent se développer. C'est comme ça que sont apparus Microsoft (un lecteur nous indique en commentaire que l'ancienneté de Microsoft, créé 1975, dessert l'argument, lisons donc « eBay » à la place), Google, ou Facebook... Et maintenant, des projets prometteurs voient le jour tels que [Seeks](#), [Diaspora](#) ou [Movim](#) et peuvent se développer sans se

faire phagocyter voire interdire par leurs « aînés » devenus d'influents puissances commerciales.

Pourtant, aujourd'hui de nombreux opérateurs de télécommunications (Orange, [Comcast](#), [SFR](#), Free...) mais aussi des gouvernements souhaitent remettre en cause cette neutralité dans le but de monopoliser, ou de censurer les différents flux d'information, les protocoles, les sites, les blogs, nos paroles.

On peut parler entre autres de l'affaire [Free / Dailymotion](#), de la polémique que le [filtrage du Port 25](#) (SMTP) par Orange a suscité, de la loi [LOPPSI](#) ou de la [loi sur les jeux en lignes \(ARJEL\)](#) et de son obligation de filtrage alors qu'il a été [démontré, plusieurs fois](#), que ce filtrage est impossible et peut avoir des effets collatéraux dangereux et simplement sans précédents. Autant de « petits » détails qui nous rappellent que la liberté d'expression, rendue possible par le numérique ^[1], est menacée et que la liste des dérives s'allonge.

Les gouvernements eux, cherchent à mettre en place des techniques de filtrage du réseau, bridant notre liberté d'expression ([Hadopi en France](#)), ou dans le but d'avoir la mainmise sur les organes de presses ([Berlusconi en Italie](#)), pour empêcher les manifestants de se concerter ([Iran](#)), ou filtrer des sites prétendument « pédophiles » ([Australie](#))...

C'est dans ce contexte qu'une loi sur la Neutralité du Net vient d'être proposées en France pour la fin de l'année. Et elle est bienvenue car la lecture du rapport « [La neutralité de l'Internet. Un atout pour le développement de l'économie numérique](#) » de la secrétaire d'État chargée de la Prospective et du Développement de l'économie numérique Nathalie Kosciusko-Morizet (UMP), fait froid dans le dos, comme le disait récemment Benjamin Bayart sur Écrans.fr : « [Dans ce rapport, ce qui saute aux yeux, c'est l'incompétence](#) ». Et en effet, de l'incompétence on en trouve dans ce rapport mais pas seulement, on trouve également des traces de lobbyisme de

[vendeurs de contenus ayant racheté un FAI](#), ou de FAI ayant [acheté du contenu à vendre](#)...

C'est un autre personnage politique donc, le député Christian Paul (PS), qui a mis en ligne sur son blog une [ébauche de proposition de loi](#) consacrant la Neutralité du Net.

Pour compléter cette ébauche, il [invite les citoyens à commenter et améliorer le texte](#) en-ligne grâce à un outil libre : [co-ment](#). Et il a également rédigé une tribune ré-affirmant l'importance de la Neutralité du Net en guise d'introduction à son projet de loi. C'est cette tribune, publiée conjointement sur [Numérama](#) et sur son blog (sous licence libre) que nous vous invitons à lire ci-dessous.

Il est primordial de réaliser l'importance de la Neutralité du Net et d'établir des règles pour la pérenniser. Cette loi ne doit pas être faite dans l'intérêt privé de certains groupes industriels, mais pour et par les citoyens. La France pourrait, sur ce sujet, retrouver ses Lumières et montrer la voie à suivre...

Merci à [Skhaen](#) pour la rédaction originale de cette introduction.

Proposition de loi visant à affirmer le principe de neutralité de l'internet, et son contenu

Christian Paul – 16 août 2010 – [Numerama](#)

I had a dream... J'ai fait un rêve, ou plutôt un cauchemar. Je me réveillais en 2030, buvais une tasse de café noir, puis allumais mon ordinateur, et me voyais soudain interdire l'accès à l'Internet. Mes dernières déclarations sur les pratiques abusives des géants de l'Internet n'y étaient certainement pas pour rien. Ou, du moins, quelques propos sur le « filtrage de bordure », directement intégré à ma « box »

sous prétexte de lutte contre les contenus illicites, avec un « moteur de contrôle » jugeant automatiquement de la légalité de mes faits et gestes. Le service où je publiais jusqu'ici régulièrement des tribunes (lointain successeur de Médiapart, de Rue 89 ou de Numérama !), où j'avais accès à une information que l'on ne trouvait plus forcément dans les médias traditionnels, venait de fermer, après une longue descente aux enfers au gré de la généralisation des accords de priorisation de certains services et contenus. Un de mes principaux canaux d'expression avait disparu.

Ces derniers temps, ma « box » Internet me conseillait fermement (m'imposait même parfois) plusieurs heures par jour le visionnage de programmes choisis par mon opérateur. J'étais certes informé de cette limitation, mais que faire alors que tous les opérateurs se comportaient à l'identique et que le contournement de ce dispositif de contrôle était passible de prison ? J'avais eu par ailleurs à changer ces dernières années plusieurs fois d'équipement, au gré des accords exclusifs entre mon FAI avec le constructeur ou l'éditeur le plus offrant. Mes plaintes contre cette censure et cette vente forcée avaient été classées sans suite par le procureur compétent du tribunal de Nevers.

Je me souvenais alors qu'il y a plus de 20 ans, l'irruption de l'Internet portait la promesse d'une croissance durable de la diversité, de nouvelles médiations, d'un plus grand accès à l'information et à la culture et d'une amélioration du droit réel à l'initiative économique pour le plus grand nombre.

Mais depuis son ouverture au grand public au milieu des années 90, les coups de canifs à la liberté et l'égalité des utilisateurs du « réseau des réseaux » s'étaient multipliés. Les réseaux « de pair à pair » avaient été combattus en tant que tel, alors qu'ils ne sont pourtant que de simples outils dont seuls certains usages sont répréhensibles. Le choix de l'appareil de raccordement au réseau, la « box », avait progressivement été imposé aux particuliers par tous les

opérateurs. Les services « exclusifs » s'étaient généralisés, après une période transitoire où ils étaient seulement plus prioritaires que les autres.

Retour à 2010, au cœur de l'été. Pourquoi faut-il s'inquiéter ? Le cadre juridique garantissant nos libertés a considérablement évolué ^[2], et les dernières années ont donné le signal de la régression. Mais aujourd'hui, le socle même de ces libertés est en jeu, du fait de l'évolution du cadre technique que préfigurent les débats actuels. Comme le dit Lawrence Lessig, « Code is Law », « le logiciel et le matériel font du cyberspace ce qu'il est » ^[3]. Pour autant, la menace n'est pas que technique. Jiwa, sur lequel j'aimais écouter de la musique, n'est pas aujourd'hui en liquidation du fait d'une censure généralisée du net ou de mutations du réseau, mais à cause du maintien d'un modèle inadapté de négociation de gré à gré des droits. Il produit des effets également très négatifs, et la responsabilité du gouvernement qui tarde à agir, écrasante.

Le débat sur la « neutralité du net », qui a cours en France ou aux Etats-Unis depuis des mois, doit être l'occasion de réaffirmer les principes d'ouverture et de liberté auxquels nous sommes attachés. À la laïcité garantissant la liberté de conscience et le libre exercice des cultes doit correspondre dans l'espace numérique une « laïcité informationnelle » garantissant nos libertés de choix, d'initiative et d'expression.

Qu'on ne s'y trompe pas ! Notre amour de la liberté nous conduit non pas au laisser-faire, mais au choix d'une « bonne » régulation. La transparence et l'information sur les pratiques des opérateurs ne suffisent à l'évidence pas. Les pouvoirs publics doivent prendre leurs responsabilités et garantir de nouveaux droits à tous les internautes. Nous n'accepterions pas que tel ou tel opérateur de réseau autoroutier n'accueille plus que les automobiles d'une

certaines marques. De même, nous n'accepterions pas que les fournisseurs d'énergie électrique nous imposent le choix d'un panneau de raccordement ou de la marque de notre machine à laver. Il doit en être de même dans le monde numérique. Un accès à l'Internet n'est, au niveau le plus simple, qu'un ensemble de signaux électriques envoyés par notre fournisseur d'accès. Le choix de notre appareil de raccordement doit être libre, pour peu que les normes en vigueur ou à inventer rapidement soient respectées. Sous réserve du paiement permettant de disposer d'une puissance suffisante, chacun est également libre de faire fonctionner simultanément autant d'appareils électriques qu'il le souhaite. Il doit en être de même pour le numérique. Les règles de circulation des signaux numériques en notre domicile doivent relever de notre seul choix.

Choisissons un combat juste. Il ne s'agit pas ici de défendre le tout gratuit. Il est logique que celui qui consomme plus de ressources, par exemple en visualisant continuellement des vidéos en haute définition, ait à payer plus cher que celui qui envoie et reçoit quelques courriers électroniques par jour. Il s'agit par contre de s'assurer que l'utilisation du réseau restera libre et non faussée, tant en émission qu'en réception.

C'est pourquoi je transmets ces jours-ci à Jean-Marc Ayrault, président du groupe PS à l'Assemblée nationale le texte d'une proposition de loi affirmant le principe de neutralité de l'internet, et son contenu. Son article 1er est sans ambiguïté : « Le principe de neutralité doit être respecté par toute action ou décision ayant un impact sur l'organisation, la mise à disposition, l'usage commercial ou privé des réseaux numériques. Ce principe s'entend comme l'interdiction de discriminations liées aux contenus, aux tarifications, aux émetteurs ou aux destinataires des échanges numériques de données. »

Vous en lirez le texte complet sur [mon blog](#). Aidez-moi à

enrichir cette proposition, le principe et son contenu. C'est un nouveau combat pour la liberté du net, pour sa « bonne » régulation, pour résister à son asservissement commercial.

Vite, prenons date ! Mieux vaut prévenir, que tenter de réparer tardivement. La neutralité du net apparait, d'ores et déjà, comme un principe offensif, efficace et indispensable.

Christian PAUL, député de la Nièvre

Notes

[1] « l'imprimerie a permis au peuple de lire, Internet va lui permettre d'écrire » – Benjamin Bayart dans [La bataille HADOPI 2009](#)

[2] Avec les lois LCEN, DADVSI, la loi sur les jeux en ligne, HADOPI 1 et 2, en attendant la LOPPSI2...

[3] À lire en français sur le [Framablog](#)

Edvige, Hadopi, Paquet Télécom... se non è vero, è ben trovato !

[Fichier Edvige](#), [Loi Hadopi](#), [Paquet Télécom...](#) Il y a une sorte de mail viral qui circule en ce moment sur le réseau français, certains allant même jusqu'à se demander si l'association « Parents pour la Société de l'Information et de la Communication »



(PSICO) existe réellement (les mêmes en gros qui acceptent les valises virtuelles bourrées de dollars issues du Nigéria).

Je le recopie ici parce que comme disent mes amis italiens :
« *se non è vero, è ben trovato !* »

Il ne manquait plus que l'interdiction du logiciel libre comme cancer de la nouvelle économie marchande (permettant qui plus est de contourner les protections et les surveillances) et nous avons la totale ☐

Ce qui m'offre l'occasion de rappeler au passage l'existence de la [Quadrature du Net](#), véritable balise éclairante pour moi (pour nous ?) sur tous ces sujets parfois complexes et techniques mais fondamentaux pour l'avenir de nos sociétés numériques c'est-à-dire, qu'on le veuille ou non, de nos sociétés tout court !^[1].

Lettre ouverte au Président de la République Nicolas Sarkozy

Un communiqué de l'association « Parents pour la Société de l'Information et de la Communication » (PSICO)

Nous nous permettons de nous adresser à vous à la veille de l'adoption par le Parlement de la loi dite « Paquet Telecom » pour soutenir votre politique de la manière la plus vigoureuse.

Etant parents de jeunes consommateurs, nous faisons comme vous le constat que l'Internet devient une zone de non-droit et qu'il convient d'y mettre de l'ordre. Tout doit être mis en oeuvre afin que nos enfants respectent les oeuvres protégées par le droit d'auteur et ne nuisent en aucun cas aux intérêts des artistes, des industries culturelles, des opérateurs de télécommunications et des investisseurs qui sont la source même du progrès économique de notre pays.

Aussi nous soutenons les mesures promulguées par le projet de loi :

1 – Mise en place par les industriels et les opérateurs de télécommunication d'une police privée dotée de moyens de surveillance du réseau adaptés à la menace qu'ils subissent.

2 – Généralisation sur tous les ordinateurs personnels des citoyens français de logiciels d'écoute permettant à cette police de vérifier à distance la légalité des usages.

3 – Encouragement de la diffusion de dispositifs anti-copie sur tous les produits numériques et pénalisation de auteurs de logiciels qui pourraient permettre de les contourner.

4 – Rappel à l'ordre des contrevenants par un courriel d'avertissement suivi de mesures graduelles de répression par les agents de l'Etat.

5 – Pénalisation des auteurs de logiciels permettant éventuellement l'échange non sécurisé d'oeuvres soumises au droit d'auteur.

En tant que parents responsables, nous avons décidé de nous mobiliser, non seulement pour montrer à nos enfants le bienfondé de ces mesures, mais aussi pour faire tout ce qui est en notre pouvoir pour favoriser leur pleine et entière application. C'est pourquoi, notre association entend :

1 – Mettre en place une permanence téléphonique pour conseiller et venir en aide aux parents d'enfants contrevenants.

2 – Editer des manuels en ligne permettant aux parents de vérifier le bon fonctionnement des mesures de protection et d'écoute sur les ordinateurs de leurs enfants.

3 – Mobiliser nos enfants pour qu'ils fassent connaître les faits délictueux de leur camarades à notre cellule de recoupement de l'information.

4 – Transmettre les cas constatés aux services de l'Etat, en particulier au service du fichier Edvige pour les enfants de plus de 13 ans.

5 – Effectuer une veille citoyenne et un suivi sur l'application de la loi afin que, dans le respect de l'Egalité républicaine, tous les contrevenants subissent effectivement les conséquences de leurs actes délictueux.

Ainsi, nous Parents, unis avec les industriels de la culture et les services de l'Etat, nous réussirons ramener l'ordre sur le réseau et à éduquer nos enfants dans le respect de la Création, de la Culture, du Commerce et du Droit. Ainsi nous aurons contribué à ce que la Technologie reprenne la place qu'elle n'aurait jamais du quitter, celle du contrôle de l'application de nos valeurs fondamentales !

Soyez certain, Monsieur le Président de la République de notre soutien entier et inconditionnel.

Pour l'Association des Parents pour la Société de l'Information et de la Communication (PSICO), son Président, Adolf Bit-Torride

Notes

[1] Crédit photo : [Dreammaker182](#) (Creative Commons By)

La Quadrature du net ou comment empêcher les rond-de-

cuiers à pieds carrés de tourner en rond



LA QUADRATURE DU NET

« Surveillance du net généralisée, y compris par des sociétés privées, filtrage et coupure d'accès internet sans procès, extension des pouvoirs du CSA à Internet, labellisation administrative des sites web... La [Quadrature du net](#) a été lancée par des citoyens inquiets afin d'alerter sur des projets du gouvernement menaçant les libertés publiques et le développement économique et social, et faire des propositions alternatives. Rejoignez nous ! ».

Nous n'allons pas nous faire prier ! Surtout lorsque ces premiers citoyens inquiets s'appellent [Christophe Espern](#), [Philippe Aigrain](#) et Jérémie Zimmermann. Qu'il est rassurant de se savoir ainsi si bien représentés d'autant qu'ils sont capables d'apparaître de suite dans de *grands médias* (voir tout de suite ci-dessous).

Interview radio de Christophe Espern

Le 2 avril 2008, dans le cadre de la chronique du *Nouveau Monde* de Jérôme Colombain (France-Info) titrée [La Loi Olivennes en préparation](#) (lien direct vers le [mp3](#)).

La Quadrature du Net, tribune libre,

diffusion encouragée

[URL d'origine du document](#)

Par Christophe Espern, fondateur de l'initiative La Quadrature du Net, membre du Conseil d'Orientation du Forum des Droits sur l'Internet.

Le Parlement débattrait bientôt d'un projet de loi « relatif à la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet ». Ce projet reprend les recommandations formulées par Denis Olivennes, alors PDG de la FNAC. L'une des mesures phares consiste à sanctionner une violation répétée du droit d'auteur en coupant l'accès à Internet du foyer.

Cette sanction serait prononcée par une autorité administrative dite « indépendante ». Signalés par des acteurs privés balayant internet, les délits supposés seraient ensuite constatés, à distance, par des agents administratifs ayant accès aux données personnelles de connexion. Le tout sans contrôle de l'autorité judiciaire. À ce jour, seules les forces de l'ordre luttant contre le terrorisme disposent de ce pouvoir d'exception, à titre temporaire, jusqu'à fin 2008.

Ce projet de loi sidérant, élaboré dans des conditions qui le sont tout autant – a-t-on jamais confié une mission sur les OGM à Monsanto ? – est révélateur d'une fuite en avant dangereuse pour la démocratie, la société et l'économie.

En France, nombre de lois et règlements sur le numérique ont été adoptés ces dernières années, sans concertation préalable ni bilan de l'existant, sous la pression de lobbies. Ainsi, le rapport d'application prévu pour février 2008 de la très décriée loi sur le droit d'auteur de 2006, adoptée en urgence, n'est même pas entamé que le projet Olivennes est déjà rédigé.

Or ces textes sont en décalage avec la réalité des usages et des techniques. À peine votés, ils sont obsolètes,

inapplicables, inopérants. Les juristes en perdent leur latin. C'est la quadrature du Net : le diable ne veut pas rentrer dans la boîte !

Et si le diable était la boîte ?

Poser la question est hérétique en soi. Quand la légalisation des échanges de musique et films contre rémunération des artistes a été votée par des députés de tous bords fin 2005, le gouvernement pressé par les éditeurs l'a fait retirer immédiatement par une majorité remise au pas. Denis Olivennes a lui annoncé dès sa nomination qu'il n'était pas question de l'étudier. La ministre la Culture l'a aussi péremptoirement écartée quand la commission Attali pour la libération de la croissance l'a préconisée.

Le projet Olivennes inscrit donc le gouvernement dans une dérive dogmatique, quasi-obscurantiste, et autoritaire. Il écoute des oracles usés, considérant le progrès comme une menace plutôt qu'une opportunité. L'étape proposée constituerait cependant une régression sans précédent si elle était franchie.

Les ministres de la culture et de la justice suédois, qui ont rejeté récemment un projet similaire, ne s'y sont pas trompés, déclarant que « la coupure d'un abonnement à Internet est une sanction aux effets puissants qui pourrait avoir des répercussions graves dans une société où l'accès à internet est un droit impératif pour l'inclusion sociale ». D'autant plus qu'en cas d'offre triple play, le téléphone et la télévision pourraient être coupés aussi. La mort sociale électronique de familles entières au nom du droit d'auteur ? Beaumarchais, Victor Hugo, Jean Zay seraient scandalisés.

Et que dire de l'extension de mesures d'exception prévues pour lutter contre le terrorisme, afin que des acteurs privés puissent chasser l'internaute et contourner l'autorité judiciaire ? Qui peut croire qu'un internaute sanctionné de la

sorte ira dépenser son argent à la FNAC ? Surtout que même suspendu, son abonnement sera toujours à sa charge !

Quant au coût pour le contribuable et l'économie, il est à ce jour inconnu. Aucune étude d'impact n'a été réalisée. Tracer, menacer, réprimer des millions de personnes via une justice parallèle aura pourtant un prix. Déconnecter des foyers, des entreprises, aussi. Les finances publiques et tous les usagers devront le supporter.

Il est impossible de contrôler efficacement la circulation de l'information à l'ère du numérique par le droit et la technique sans porter gravement atteinte aux libertés publiques et entraver le développement économique et social. Mais il existe d'autres solutions : sécuriser juridiquement les usages démocratiques et créatifs de la Toile, permettre aux entrepreneurs du web d'innover sans risque, revoir les mécanismes de répartition de la richesse existante, admettre enfin que l'approche répressive et la concertation réduite à quelques lobbies mènent à l'autoritarisme de marché.

Il a fallu plus de 3500 ans pour démontrer qu'il était impossible de faire rentrer sans perte des ronds dans des carrés avec une règle et un compas, à cause de la transcendance de Pi. Comme la quadrature du cercle en son temps, la quadrature du net ne sera dépassée qu'en changeant d'outils et de perspectives. Faudra-t-il 3500 ans pour que le législateur le comprenne ?

Diffusion de ce texte dans son ensemble encouragée tant que la présente mention est préservée.

Un modèle approuvé



l'Association pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre (APRIL) [fête ses 10 ans](#).

L'occasion pour le magazine [01 Informatique](#) de réaliser un numéro « Spécial Libre » et de consacrer toutes ses rubriques à ce phénomène dont l'attrait ne cesse de grandir.

Je me suis permis d'en recopier ci-dessous [l'édito](#) du directeur de la rédaction Luc Fayard.

Le dada des chevelus fauchés devenu l'épouvantail de Microsoft : c'est dire si le logiciel libre a changé de look ! Pourtant, il en a mis du temps à s'imposer comme challenger... Ses adeptes furent longtemps considérés comme des farfelus, voire des pirates. Il faut dire qu'ils se baptisaient eux-mêmes « hackers » : « hacker », dans le jargon du libre, cela veut simplement dire coder de manière créative ! Pas de stabilité, pas de sécurité, pas de suivi... Le libre fut accusé de tous les maux. Ici, on le traita de « cancer » ; ailleurs, de « secte ».

Mais au vu de ses atours, beaucoup de positions acquises finirent quand même par se sentir menacées. Finalement, comme le suggère Philippe Davy, notre journaliste expert qui a impulsé ce numéro spécial, c'est peut-être davantage

l'attrait du modèle communautaire que la qualité – réelle – de ses réalisations qui a fait le succès du libre. On pourrait s'attarder sur des benchmarks détaillés entre Microsoft Office et Open Office, ou bien entre SAP et ERP 5. On finira, de toute façon, par trouver que les solutions se ressemblent étrangement.

La seule différence réside bien dans le modèle de développement et de contribution à l'innovation. D'un côté, des personnes soudées par l'intérêt économique de leur entreprise. De l'autre, des communautés aux motivations diverses, mais réelles de partage. Là, l'avantage est sans conteste dans le camp de l'open source. L'entreprise, la société sont désormais irriguées de cet esprit collaboratif qui est le vrai signe de la modernité. C'est une démarche juste que de partager les connaissances pour en faire profiter le plus grand nombre. C'est même aujourd'hui, dans un contexte de resserrement des budgets et des délais, une vraie voie de développement. Reste à peaufiner le modèle économique et la qualité des services.

L'ÉVÉNEMENT **P.6**



L'April, 10 ans de promotion du logiciel libre

Ces dix dernières années, les principes du logiciel libre se sont imposés, non sans résistances. Huit témoins retracent cette évolution et éclairent les défis des années à venir.